

**CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 25'000 DESTINÉ À L'IMPLANTATION D'UN NOUVEL ESPACE POUR LES  
URNES CINÉRAIRES AU CIMETIÈRE DE COMPESIÈRES**

Considérant,

- le taux d'occupation actuel de 70% du columbarium et le constat que ce dernier, créé en 2006, arrive à saturation,
- l'évolution des mentalités de la population face aux modes funéraires et le choix, pour 40% des familles, de l'urne aux dépens de la sépulture,
- la place disponible dans le cimetière qui autorise une réflexion quant à l'aménagement d'un nouvel espace cinéraire végétalisé et la mise en valeur de l'éclairage et des arbres l'entourant,
- le souhait de la population de pouvoir disposer d'un choix de sépultures,
- l'exposé des motifs,
- l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

**DÉCIDE**

**À l'unanimité, soit par 16 voix pour :**

- D'ouvrir un crédit d'étude de CHF 25'000 destiné à l'implantation d'un nouvel espace pour les urnes cinéraires au cimetière de Compesières.
- De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements.
- De la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- D'amortir la dépense avec le crédit qui sera voté pour la réalisation.
- En cas de non-exécution des travaux du projet, d'amortir ce crédit en une annuité par le compte de fonctionnement.

Bardonnex, le 20 mars 2018



John-Anthony GYGER,  
Président